



Bruxelles, le 6.9.2017
COM(2017) 470 final

ANNEX 1

ANNEXE

au

**RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL
EUROPÉEN ET AU CONSEIL**

**Septième rapport sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la déclaration UE-
Turquie**

Plan d'action conjoint relatif à la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie

Actions prioritaires	Situation actuelle et actions en cours ¹
<p>Renforcement du déploiement du personnel affecté au traitement des demandes d'asile dans les îles</p>	<p><i>Le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) portera le nombre d'agents chargés des dossiers et d'interprètes dans les îles à 100, et le service d'asile grec augmentera ses effectifs dans les îles de manière à atteindre 100 personnes.</i></p> <p>Depuis le 28 août, 86 agents chargés des dossiers et 99 interprètes de l'EASO sont déployés sur les îles. Les États membres sont encouragés à poursuivre leurs efforts pour atteindre et maintenir l'objectif de 100 agents de l'EASO chargés des dossiers déployés sur les îles.</p> <p>Actuellement, 115 membres du service d'asile grec sont déployés sur les îles.</p>
<p>Traitement des dossiers «Dublin» de regroupement familial</p>	<p><i>Le service d'asile grec devrait examiner, au cas par cas et dans le plein respect de l'article 7 de la charte des droits fondamentaux de l'UE, s'il y a lieu d'appliquer la procédure d'irrecevabilité aux dossiers «Dublin» de regroupement familial, en vue d'un renvoi éventuel des intéressés vers la Turquie, sous réserve d'avoir obtenu de l'EASO et des États membres des informations pertinentes.</i></p> <p>L'adoption, par le Parlement grec, d'une disposition législative prévoyant que les demandeurs d'asile qui sont candidats à un regroupement familial au titre du règlement Dublin III ne soient pas exemptés de la procédure à la frontière, est en instance.</p> <p>Parallèlement, l'EASO avait reçu, au 3 juin, des réponses de 15 États membres à sa demande de fournir davantage d'informations sur le regroupement familial à destination ou en provenance de la Turquie et sur les documents réclamés aux demandeurs pour appliquer la procédure en question. L'EASO a fourni ces informations au service d'asile grec.</p>
<p>Traitement des dossiers vulnérables</p>	<p><i>Le service d'asile grec devrait examiner, au cas par cas et dans le plein respect des articles 6 et 7 de la charte des droits fondamentaux de l'UE, s'il y a lieu d'appliquer la procédure d'irrecevabilité aux dossiers de demandeurs vulnérables, en vue d'un renvoi éventuel des intéressés vers la Turquie, sous réserve d'avoir obtenu de l'EASO des informations pertinentes, notamment en ce qui concerne le traitement des personnes vulnérables en Turquie, ce qui permettrait d'effectuer l'examen en question.</i></p> <p>Le service d'asile grec estime que l'exemption de la procédure à la frontière pour les groupes vulnérables devrait être maintenue, compte tenu des dispositions afférentes de la directive relative aux procédures d'asile et du fait que l'examen des demandes d'asile des demandeurs vulnérables, dans le cadre de la procédure spécialement accélérée prévue par le droit national applicable, n'apporte pas les garanties procédurales suffisantes (par exemple, services médicaux et psychiatriques non adaptés aux objectifs) dont les groupes vulnérables devraient bénéficier.</p>

¹ Un bref résumé des actions pertinentes est joint en italiques. Pour les détails spécifiques, veuillez vous reporter au plan d'action conjoint annexé au quatrième rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie [COM(2016) 792 final du 8 décembre 2016].

Actions prioritaires	Situation actuelle et actions en cours ¹
	<p>Le service d'asile grec propose cependant que, lorsque les différentes catégories vulnérables seront mieux définies et que l'évaluation de la vulnérabilité sera effectuée par le service grec d'enregistrement et d'identification à l'aide d'un modèle standard fournissant des informations concrètes sur le profil médical du demandeur, l'admissibilité de certains demandeurs vulnérables puisse être examinée sur les îles, mais dans les délais des procédures régulières.</p> <p>Le ministère grec de la santé, le service d'asile grec et le HCR apportent leurs commentaires à la version finale du modèle d'évaluation de la vulnérabilité, qui sera utilisé sous peu pour l'analyse des vulnérabilités.</p>
<p>Accélération des entretiens et des procédures pour l'examen des demandes d'asile</p>	<p><i>Le service d'asile grec, avec l'appui de l'EASO, devrait introduire une classification des dossiers par catégories, sur la base d'entretiens et d'outils d'aide à la décision. Le service d'accueil et d'identification grec, avec l'appui de l'EASO, devrait continuer à informer les migrants. Les autorités devraient renforcer davantage l'application des mesures prévues en cas de non-coopération dans le processus de demande d'asile. Les autorités grecques devraient, avec le soutien de l'EASO, réduire le délai entre la manifestation d'un intérêt pour la présentation d'une demande d'asile et l'introduction effective d'une telle demande.</i></p> <p><u>Outils d'aide pour la procédure d'asile:</u></p> <p>Une version actualisée des instructions permanentes pour la mise en œuvre de la procédure à la frontière dans le cadre de la déclaration UE-Turquie, à utiliser par le personnel du service d'asile grec et de l'EASO sur les îles, a été publiée le 29 juin.</p> <p>Afin de soutenir la procédure à la frontière dans les centres d'accueil et d'enregistrement et de la rendre standard dans toutes les îles, l'EASO a mis sur pied à Athènes, en concertation avec le service d'asile grec, un service d'assistance chargé d'examiner la qualité et de prodiguer des conseils. Ce service d'assistance fournit des conseils ad hoc sur le traitement des dossiers individuels, ainsi que sur les questions liées à la méthodologie. Le 21 août, le premier expert confirmé des États membres a été assigné à ce service d'assistance qui sera pleinement opérationnel d'ici la mi-septembre, où il disposera d'une équipe de trois experts confirmés.</p> <p><u>Informations destinées aux migrants:</u></p> <p>Outre les stands d'information à Lesbos et à Chios, le service d'accueil et d'identification grec a récemment mis en place des points d'information à Kos et à Samos.</p> <p>Après le succès remporté par le stand d'information à Chios, des informations sur la procédure d'asile et sur les conséquences en cas de non-respect sont fournies chaque semaine par l'EASO au centre Agora de la ville de Chios.</p> <p><u>Délai entre la manifestation d'un intérêt pour la présentation d'une demande d'asile et l'introduction effective d'une telle demande:</u></p> <p>Le délai actuel qui s'écoule entre la manifestation d'un intérêt pour la présentation d'une demande d'asile et l'introduction effective d'une telle demande ne dépasse pas deux semaines en moyenne dans l'ensemble des</p>

Actions prioritaires	Situation actuelle et actions en cours ¹
	centres d'accueil et d'enregistrement et reste dès lors inchangé depuis le sixième rapport.
Maintien et accélération supplémentaire de la procédure d'admissibilité pour les demandeurs dont le pays d'origine présente un faible taux de reconnaissance	La finalisation des instructions permanentes pour la procédure à la frontière susmentionnée, actualisées le 29 juin (voir le paragraphe «Accélération des entretiens et des procédures pour l'examen des demandes d'asile»), vise à accélérer la programmation et le traitement.
Amélioration des dispositions prises sur les îles en matière de sécurité et de sûreté	<p><i>La police grecque devrait accroître la présence d'agents de police dans les centres d'accueil et d'enregistrement, 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Le service d'accueil et d'identification grec, avec l'appui de la police, devrait renforcer les contrôles à l'entrée et les patrouilles dans les centres d'accueil et d'enregistrement, et améliorer les infrastructures de sécurité. La police grecque, en collaboration avec le service grec d'accueil et d'identification, devrait élaborer et tester des plans de sécurité et d'évacuation dans lesdits centres. Le service grec d'accueil et d'identification devrait développer les infrastructures de sécurité dans les centres d'accueil. Les autorités grecques devraient continuer à fournir des zones de sécurité pour les groupes vulnérables.</i></p> <p>Davantage de policiers grecs sont nécessaires afin de mieux contrôler les points d'entrée/de sortie et de patrouiller à l'intérieur des centres d'accueil et d'enregistrement. Le service grec d'accueil et d'identification s'efforce, en collaboration avec l'EASO, d'instaurer des systèmes de contrôle électronique à l'entrée et à la sortie de tous les centres, en commençant par un projet pilote à Moria.</p> <p>Il convient également d'améliorer la surveillance et la sécurité dans les espaces spécifiquement réservés aux mineurs non accompagnés dans les centres, en particulier à Samos.</p> <p>À présent que la dernière main a été apportée aux plans d'évacuation de la totalité des îles par la police grecque, ces plans sont officiellement traduits par la Commission avant d'être distribués aux principales parties prenantes sur les îles.</p> <p>Des exercices d'évacuation pour le personnel des parties prenantes travaillant dans les centres d'accueil et d'enregistrement à Chios (31 juillet), Kos (9 août), Leros (10 août), et Lesbos (31 août) ont été couronnés de succès.</p>
Désignation des coordinateurs permanents des centres d'accueil et d'enregistrement	<p>Les autorités grecques devraient désigner des coordinateurs permanents et adopter des instructions permanentes pour les centres d'accueil et d'enregistrement.</p> <p>Les coordinateurs permanents sont présents dans les centres d'accueil et d'enregistrement.</p>

Actions prioritaires	Situation actuelle et actions en cours ¹
	Une fois les instructions permanentes concernant les centres d'accueil et d'enregistrement parachevées, elles ont été communiquées au service grec d'accueil et d'identification en anglais et en grec. Un projet de manuel sur l'application des instructions permanentes a également été transmis au service grec d'accueil et d'identification pour examen.
Augmenter le nombre de comités d'appel	Douze comités d'appel sont actuellement opérationnels, complétés par un comité suppléant.
Augmenter le nombre de décisions par comité d'appel	Les comités d'appel continuent de recevoir le soutien de 12 rapporteurs déployés par l'EASO, mais le nombre de décisions en deuxième instance rendues par les comités d'appel demeure faible.
Réduire le nombre d'étapes du recours dans le cadre du processus de demande d'asile	<i>Les autorités grecques devraient examiner la possibilité de limiter le nombre d'étapes dans les recours.</i>
Maintien de déploiements du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes aux niveaux nécessaires	<p><i>Le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes devrait répondre rapidement aux demandes de déploiements et de moyens de transport supplémentaires requis par une augmentation des opérations de retour, sur la base d'une évaluation précise des besoins par les autorités grecques.</i></p> <p>Les États membres et l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes continuent de répondre de manière appropriée aux demandes de déploiements et de moyens de transport pour les opérations de retour en cours.</p> <p>Les opérations de réadmission par ferry restent techniquement possibles à partir de Lesbos, Chios et Kos. Des agents de l'équipe d'escorte pour les retours forcés du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes sont déployés en permanence à Lesbos pour prêter main-forte lors des opérations de retour.</p> <p>Le 30 août, une réunion s'est tenue entre le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et la police grecque, au cours de laquelle des questions liées au retour ont été abordées, y compris la mise en œuvre du mécanisme européen en matière de retours, les besoins d'aide supplémentaires de la Grèce et des propositions de nouvelles mesures.</p>
Limitation du risque de fuite	<p><i>Les autorités grecques devraient tenir un système clair et précis d'enregistrement et de suivi de dossiers pour tous les migrants en situation irrégulière afin de faciliter la planification et l'exécution de procédures de retour, introduire un système de suivi électronique des dossiers et continuer à appliquer la restriction géographique pour les migrants présents dans les îles abritant les centres d'accueil et d'enregistrement.</i></p> <p>Les autorités grecques appliquent des restrictions géographiques au déplacement des migrants nouvellement arrivés et des demandeurs d'asile qui, en conséquence, ne sont pas autorisés à quitter l'île sur laquelle ils sont</p>

Actions prioritaires	Situation actuelle et actions en cours ¹
	<p>arrivés.</p> <p>La police grecque, le service grec d'accueil et d'identification, le service d'asile grec et l'EASO continuent de recourir aux rapports automatisés, mis en place afin de permettre un suivi approprié de la procédure de demande d'asile des migrants et de mettre en œuvre les procédures de retour, le cas échéant. Les rapports automatisés sont composés de ce qui suit: 1) une liste quotidienne des entretiens programmés; 2) une liste quotidienne de rendez-vous pour l'enregistrement; 3) une liste hebdomadaire des personnes absentes à l'entretien; 4) une liste hebdomadaire des personnes absentes aux rendez-vous pour l'enregistrement; 5) une liste quotidienne de décisions qui n'ont pas pu être notifiées; 6) une liste quotidienne de cas de retours possibles; 7) une liste quotidienne de dossiers classés sans suite; et 8) une liste quotidienne de dossiers clôturés.</p> <p>Le service d'asile grec envoie également à la police grecque des listes de dossiers classés.</p> <p>Le service d'asile grec reçoit également les types d'informations suivants: aide au retour volontaire, à la réintégration et à la réadmission (régulièrement), attribution de logements et aide en espèces (sur une base ad hoc). Il traite ces informations en vue d'aider le service grec d'accueil et d'identification et la police grecque à localiser les demandeurs à chaque stade de la procédure d'asile.</p>
<p>Renforcement du programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) dans les îles</p>	<p><i>L'OIM a intensifié, avec le soutien financier de l'UE, les campagnes promouvant l'aide au retour volontaire et à la réintégration auprès des migrants, et les autorités grecques devraient éliminer les obstacles administratifs à un retour volontaire rapide.</i></p> <p>Depuis le début de 2017, 143 personnes en moyenne ont été transférées chaque mois depuis les îles grecques au moyen de ce programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration, alors que de juin à décembre 2016, environ 70 bénéficiaires étaient transférés en moyenne chaque mois.</p>
<p>Adoption de décisions de retour à un stade plus précoce du processus de retour</p>	<p><i>La police grecque devrait prendre des décisions de retour en même temps qu'elle notifie des décisions négatives rendues en première instance en matière d'asile.</i></p> <p>Les ajustements techniques et informatiques visant à mettre en œuvre l'action en question sont examinés par la police grecque.</p>
<p>Créer de nouvelles capacités d'accueil sur les îles et mettre à niveau les installations existantes</p>	<p><i>Les autorités grecques devraient créer, avec l'appui de l'UE, des capacités d'accueil supplémentaires et mettre à niveau les installations existantes, en coopération avec les autorités locales, lorsque cela est possible.</i></p> <p>Malgré d'importants progrès enregistrés sur le plan des conditions d'accueil à Samos et à Lesbos, l'afflux récent d'arrivées sur ces îles est tel qu'il sera difficile d'héberger l'ensemble des migrants de manière adéquate. Des tentes rudimentaires ont été dressées sur les deux îles. La situation est également délicate à Chios.</p>
<p>Création de capacités</p>	<p><i>Les autorités grecques devraient prévoir, avec le soutien de l'UE, des</i></p>

Actions prioritaires	Situation actuelle et actions en cours ¹
de rétention supplémentaires suffisantes dans les îles	<p><i>capacités de rétention suffisantes sur les îles dès que possible, en coopération avec les pouvoirs locaux, le cas échéant.</i></p> <p>Les capacités de rétention préalable à l'éloignement à Kos sont désormais de 500 places, contre 210 à Moria.</p> <p>Sur l'île de Samos, la zone de rétention préalable à l'éloignement actuellement en construction dans la partie supérieure du centre d'accueil et d'enregistrement, sera achevée dès que les résidents de cette zone auront été transférés vers une autre partie du centre, une tâche qui s'avère délicate à accomplir dans un avenir immédiat du fait de la recrudescence du nombre d'arrivées.</p>
Renforcement des programmes nationaux au titre du FAMI et du FSI, le cas échéant	<p><i>La Commission devrait continuer à fournir à la Grèce, le cas échéant, un financement supplémentaire (aide d'urgence, aide humanitaire, etc.) et un soutien technique en vue de la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie.</i></p> <p>La Commission et les autorités grecques continuent de mettre en œuvre le plan de financement pour 2017. Les discussions relatives au plan de financement pour 2018 se poursuivent actuellement.</p>